



## COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID : 040-214001554-20231115-231115H1465H1-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le quinze novembre à dix-huit heures vingt-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

**Date de la convocation :** dimanche 12 novembre 2023

**Présents :**

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUEZE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à M. GALLEA

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>13</u>
Pouvoirs	<u>2</u>
Votants	<u>15</u>

**N° DEL20231115-005**

**VENTE D'UNE PARTIE DES BATIMENTS DARBO**

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la délibération DEL20230526-003 portant vente d'un bien immobilier

Considérant l'acquisition des logements Route de la lande, en vue de rénover en particulier les logements occupés,  
Considérant que la rénovation de ces logements est une charge financière non négligeable pour la commune,  
Considérant que l'urgence est de rénover les logements déjà occupés,  
Considérant la proposition d'acquisition formulée par contrat auprès de l'agence Capifrance le 5 mai 2023,  
Considérant la délibération du 09 octobre 2023 autorisant la vente de ce bâtiment,  
Considérant une modification nécessaire du plan de bornage afin de déplacer le chemin de servitude ; de le centrer entre les deux bâtiments et ainsi conserver les compteurs d'eau sur chaque parcelle privée,



Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune a reçu une offre d'achat d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (180 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**ARTICLE 1 -**

L'autorisation de faire diviser les parcelles cadastrées section L numéro 257 et numéro 1180 par un géomètre

**ARTICLE 2 -**

La vente partielle (environ 575 mètres carrés) des parcelles cadastrées

L257                    1276 Rte de la lande                    d'une contenance de 4a 83ca

L 1180                    1276 Rte de la Lande                    d'une contenance de 6a 95ca

**ARTICLE 3 -**

L'autorisation à monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et authentifier cet acte en la SCP PETGES, notaires à CASTETS (40260),

**ARTICLE 4 -**

L'autorisation à monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 21 novembre 2023

*Le Secrétaire de séance*

J. DESBIEYS



**Thierry GALLEA**